

les pêcheurs américains du droit de pêcher en dedans de trois milles sur la côte sud de Terre-Neuve, et indéfiniment, au nord, sur les côtes vers le Labrador. Les pêcheurs américains soutiennent qu'ils ont droit aux pêcheries intérieures dans ces régions, et que ce droit n'aurait pas dû être livré comme une chose de peu de valeur. Le refus aux Américains par la Grande-Bretagne du droit d'acheter de la boîtte est un abandon du droit que les États-Unis ont toujours réclamé pour leurs citoyens, non-seulement conformément au traité mais aussi conformément aux principes reconnus du droit international et des gens. Le droit d'acheter de la boîtte, après tout, était la principale réclamation des pêcheurs américains, après le droit d'entrer dans les ports pour acheter des approvisionnements et transférer leur poisson, et, sans le droit d'acheter de la boîtte les pêcheurs américains ont gagné peu de chose. Aucune invention n'a encore été imaginée afin de permettre aux Américains d'emporter assez de boîtte dans leurs réfrigérateurs pour toute une expédition de pêche, et le refus de permettre aux Canadiens de vendre de la boîtte ne sera pas moins dommageable à ceux-ci que le refus du droit d'en acheter, aux Américains.

On a cité au cours de ce débat, le nom de M. Wiman, l'apôtre du libre échange et de la réciprocité. Vent-on savoir ce que pense ce monsieur du traité actuel ? Voici ce qu'il disait au mois de février dernier, en réponse à un télégramme du *Mail*, lui demandant son opinion sur le traité. Dans une dépêche adressée de Washington à ce journal, il dit ce qui suit :

Que le traité, en autant que ses clauses sont connues, est, dans son opinion, le meilleur règlement d'une vilaine querelle, qu'on pouvait faire, dans les circonstances. Quoiqu'à première vue on puisse prétendre que les intérêts du Canada ont été sacrifiés, on finira par reconnaître que la Puissance y gagne plus qu'elle n'y perd. Les provisions du nouveau traité, dit M. Wiman, vont tendre à développer les relations entre les deux pays, et vont faire disparaître un élément de conflit sérieux et dangereux qui les séparait gravement et menaçait leur paix.

Je termine ces remarques en disant avec M. Wiman que le traité actuel est le meilleur règlement possible et le dénouement heureux d'une vilaine question ; d'une question qui nous menaçait d'un conflit grave. Et l'honorable ministre des finances me permettra de le féliciter cordialement au nom des pêcheurs que je représente d'avoir pris leurs intérêts d'une main si ferme, d'avoir su les protéger contre les empiètements des Américains, et de nous avoir amené ce traité, qui, s'il ne met fin pour toujours au conflit nous mettra au moins sur la voie d'un règlement final.

M. ELLIS : Je sens qu'il est de mon devoir de parler sur cette question, mais je n'aurais pas pris la parole si je ne différais probablement d'opinion sur certains points avec les députés de la droite de même qu'avec mes amis de la gauche. On a interprété de diverses manières la lettre de M. Bayard, mais la conclusion à laquelle je suis arrivé touchant cette proposition faite aux ministres des finances, c'est que suivant M. Bayard, le Canada devrait devenir un pays indépendant :

Il est évident que les relations commerciales, entre les habitants du Canada et des États-Unis, ont pris des proportions trop considérables, pour être bornées désormais à cette lutte verbale à trois, et un système plus responsable et plus direct devrait être adopté. Les services sérieux et patriotiques que vous avez rendus au gouvernement et au parlement de la Puissance prouvent clairement votre reconnaissance des ressources des intérêts croissants et des besoins de l'Amérique Britannique du Nord. D'un autre côté, je crois être animé du même désir d'être utile à mon pays, et j'ai l'espoir de le faire dignement. La première difficulté à régler est le traité de 1818, entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui a toujours été *questio vexata*, à partir du jour où il a été conclu, et qui aujourd'hui cause des embarras si considérables à la bonne entente des deux pays au sujet des relations commerciales importantes et des intérêts puissants créés depuis sa ratification, et est si peu propre à faire disparaître les dits embarras, comme il l'a été malheureusement prouvé par les événements des deux années qui viennent de s'écouler.

Il se peut, M. l'Orateur, que cela renferme l'idée de relations commerciales et d'union commerciale ou de réciprocité illimitée, mais à en juger par les événements qui transpirent aujourd'hui et que le gouvernement n'a pas communiqué à la Chambre, le programme me paraît être que le Canada doit devenir indépendant, et que Terre-Neuve doit partager cette indépendance, ce qui est actuellement en voie de réalisation.

Il ajoute :

La Grande-Bretagne ayant seule le pouvoir de conclure un traité avec les États-Unis, les envoyés seuls de ce gouvernement sont autorisés à parler en sa faveur et à lui créer des obligations. Je suppose que vous serez personnellement nommé plénipotentiaire de la Grande-Bretagne

M. JONCAS

pour vous rencontrer ici avec quiconque sera choisi pour représenter les États, dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* pour régler les difficultés actuelles, et adopter des mesures pour éviter toutes disputes à l'avenir. Il me semble que, vu le présent état de choses, la colonie de Terre-Neuve devrait être représentée et comprise, de manière à ce qu'un seul arrangement soit suffisant pour régler tous les intérêts tant généraux que particuliers. Je devrais, en conséquence, être promptement informé, par l'entremise convenable, de l'autorisation et de la nomination, par le gouvernement impérial, des dits représentants.

Mais, M. l'Orateur, j'ai écouté très attentivement le discours du ministre et j'ai lu avec beaucoup de soin ses remarques à propos de ce qu'entendait M. Bayard par l'union commerciale. Si l'on tient compte de la déclaration de l'honorable ministre des finances, qu'il a été désappointé une fois rendu à Washington à cause de la manière de voir de M. Bayard, il est impossible d'avoir, par ce qu'il a dit sur ce sujet, une idée claire de ce qu'entendait M. Bayard. Il a bien dit que M. Bayard désirait nous voir adopter d'une manière quelconque la politique commerciale des États-Unis, ou arriver à quelque mode de réciprocité ; mais il est impossible d'avoir une idée de ce qu'a voulu dire le ministre par ce qu'il a dit. Il a dit cependant :

Je n'ai pas rencontré un seul homme d'État américain qui ne désirât vivement l'union commerciale avec le Canada. Pourquoi, M. l'Orateur ? Parce qu'ils savent qu'elle livrerait le Canada aux États-Unis ; ils savent que nous aurions l'humiliation de voir nos voisins régler notre tarif et nous imposer des taxes.

M. Bayard déclare de la manière la plus claire qu'il ne désire porter en aucune manière atteinte à l'indépendance du Canada. Il dit :

Je dis commerciales, car je n'ai pas l'intention de comprendre, même d'une manière indirecte ou par sous-entendu, les relations politiques entre le Canada et les États-Unis, quelque partiales ou obliques qu'elles soient, ni d'affecter l'indépendance législative de l'un ou l'autre pays.

Il se peut que M. Bayard ait fait cette déclaration dans la lettre et qu'il puisse la concilier avec l'assertion qu'a faite l'honorable ministre. Quoi qu'il en soit c'est à lui et à M. Bayard à régler ce point. M. Bayard a fait une déclaration mémorable sur la question en général, et je crois utile de citer ses paroles :

Je sens que nous sommes au point "où les routes se divisent." D'un côté je vois une alliance assurée, permanente et saine, sans mesquines jalousies, et portant les fruits d'une prospérité créée par une amitié cimentée par des intérêts mutuels, et facile à supporter, ayant la justice pour base ; de l'autre une rivalité empoisonnée, colorant nos vastes frontières des sombres teintes de l'hostilité, où la victoire est synonyme de destruction, d'une prospérité voisine sans gain pour celui qui l'emporte, — une dégénération physique et morale qui devrait faire horreur aux patriotes des deux côtés, et qui j'en suis sûr, ne trouvera pas d'adversaires plus redoutables que les auteurs de cette correspondance non officielle.

Et à la clôture des négociations, M. Bayard a dit :

Ainsi que je l'ai déjà dit, je sens que, comme résultat des disputes des deux années passées les deux pays se trouvent placés à la bifurcation des routes, et il est nécessaire de décider si leur avenir doit être marqué par des relations amicales et des avantages mutuels, ou par des rapports hostiles et antipathiques. J'espère que les travaux faits par la conférence régleront cette question, et que les liens d'amitié qui unissent les deux pays seront resserrés par des relations amicales et mutuellement avantageuses.

Il n'y a aucun doute que les difficultés qui se sont élevées dépendent presque entièrement de nous. L'honorable ministre n'a pu lui-même aller au delà du traité. Il dit :

Nous avons offert d'écarter toutes les causes de différends relativement aux pêcheries au moyen d'une convention accordant une plus grande liberté de relations commerciales.

A ceci les commissaires américains ont répondu qu'ils refusaient d'accéder à cette proposition :

Parce que la plus grande liberté de relations commerciales proposée nécessiterait un remaniement du tarif actuel des États-Unis par le Congrès, remaniement que les plénipotentiaires américains regardent comme manifestement irréalisable au moyen d'un traité conclu dans les circonstances actuelles.

Ces circonstances étaient incontestablement l'hostilité provoquée par notre conduite, qui les a forcés d'insister dans leur propre intérêt pour conclure un arrangement exclusivement conforme au traité. Ils déclarèrent donc que